



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
L'ÎLE D'YEU

Séance du : 17 décembre 2024
Numéro de la délibération : DEL/BC/17/12/210

Date Convocation 11/12/2024	<p>Le 17 décembre Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 15 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Manuela AUGEREAU, Patrice BERNARD.</p> <p>PROCURATIONS 5 : Emmanuel MAILLARD, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sandrine TARAUD, Yannick RIVALIN et qui ont donné respectivement procuration à Judith LE RALLE, Didier MARTIN, Isabelle CADOU, Manuella AUGEREAU et Patrice BERNARD.</p> <p>ABSENTS 7 : Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Sophie FERRY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
Date Affichage 11/12/2024	
Nombre de Conseillers :	
- en exercice 27 - présents 15 - procurations 05 - absents 07	

CONVENTION DE COOPERATION ENTRE FRANCE TRAVAIL ET L'ÎLE D'YEU 2025 -2026

Rapporteur : Michel BOURGERY

Pôle Emploi assure l'inscription, l'information, l'orientation, le suivi et l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Il est par ailleurs chargé de mettre en relation demandeurs et offreurs d'emplois.

Le territoire de l'Île d'Yeu dépend de Pôle Emploi Challans, renommé France Travail Challans. Le Relais-Emploi de l'Île d'Yeu se fait l'interface entre le territoire de l'Île et Pôle emploi. Dans ce cadre, il est proposé la signature d'une convention de coopération.

Cette convention de coopération vise à faciliter l'identification et la satisfaction des besoins en recrutements sur le territoire ainsi que l'anticipation des besoins et l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur parcours d'insertion.

L'objet de cette coopération vise également à mutualiser les données sur les publics ciblés, les besoins socio-économiques repérés et les données statistiques afin de permettre la construction d'actions spécifiques et efficaces par les différents signataires.

Tous les demandeurs d'emploi domiciliés ou résidant à l'Île d'Yeu sont concernés par cette convention.

Par délibération du 20 septembre 2022 (DEL/NN/22/09/222), le Conseil municipal a approuvé la convention de coopération, pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2024.

Il est proposé une nouvelle convention avec la structure, désormais appelée France Travail à compter du 1er octobre 2024 et pour une durée de 2 ans, soit le 30 septembre 2026.

Les engagements liés à la convention de coopération sont (cf. annexe) :

- La personnalisation de l'offre de services,
- La proximité d'action avec les partenaires
- Des engagements en matière de services rendus aux usagers

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (20 POUR) :

- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer la convention de coopération entre France Travail de Challans et l'Ile d'Yeu et à signer toutes pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU